

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-02-02

Nombre de Conseillers : 19  
en exercice : 19  
présents : 17  
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le cinq mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/02/2025

<b>OBJET</b>	<b>PRESENTS</b> : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, Mme LAURICHESSE Léa, M. Patrick DESCARSIN, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. GILLARDEAU Romain, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme NOEL BRODU Clarisse, Mme SIRE Nathalie, M. DERET Wesley.
<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT EXTENSION LA TOUR</b>	<b>Absents excusés</b> : Mme BARBOT Marina et M. RUMEAU Vincent <b>Procuration</b> : Mme BARBOT Marina a donné procuration à M. ARMAND Régis <b>Secrétaire de séance</b> : M. PERRIN Vincent

## Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion
- Considérant le budget primitif du budget annexe du lotissement « extension la Tour » de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

## Après en avoir délibéré, par 17 pour et une abstention de M. DERET Wesley

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe du lotissement « extension la Tour » pour l'exercice 2024 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié leFait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;  
et ont signé au registre les membres présents ;  
POUR COPIE CONFORME